



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Roland NARDELLI représenté par Michel MANISCALCO,  
Nadine MARION représentée par Fabien MICHEL,  
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO.

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 8    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

### ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS 2023

Madame Aude ABIME, Adjointe aux affaires sociales, rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Ampus organisait un Repas des Anciens.

Madame Aude ABIME rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissous par délibération n°2020-034 du 16 juin 2020 et qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 toutes les animations du Centre Communal d'Action Sociale ont été annulées durant les années 2020 et 2021 y compris le Repas des Anciens en janvier 2022.

Madame Aude ABIME propose au Conseil Municipal d'organiser le Repas des Séniors le dimanche 22 janvier 2023 à partir de 12 heures à la salle Maurice MICHEL située à l'Eglisonne à Ampus.

Elle propose que le repas soit préparé par le restaurant « chez Fanfan » et que l'animation musicale soit assurée par l'orchestre « Jetto ».

Elle précise qu'une déclaration sera effectuée à la SACEM afin de procéder au règlement des droits d'auteurs.

Elle rappelle que cette festivité est destinée depuis l'année 2013 à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans et domiciliées sur la Commune d'Ampus depuis plus de six mois ainsi qu'à leurs conjoints.

Elle précise que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de la commune d'Ampus exercice 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'organiser le Repas des Séniors le dimanche 22 janvier 2023 à partir de 12 heures à la salle Maurice MICHEL située à l'Eglisonne à Ampus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget de la commune d'Ampus exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

